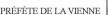
## COMITE DE SUIVI DES USAGES DE L'EAU

Qualité de l'eau dans la Vienne

Mardi 9 janvier 2018

Préfecture de la Vienne





# Ordre du jour

- 1 Les actions en cours
- 2 Actualités réglementaires Nitrates
- -3 Discussion
- 4 Questions diverses

#### 1 - Les actions en cours



- Avancement périmètres de protection des captages

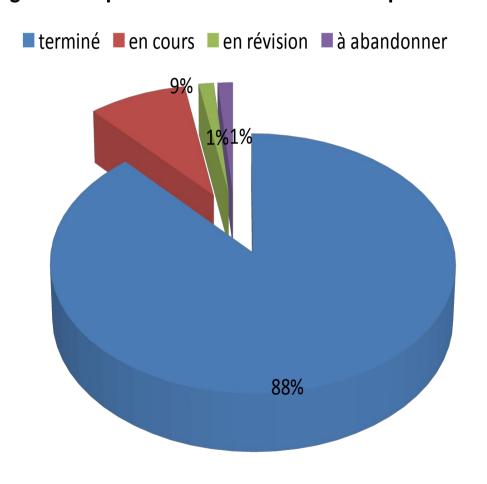
- Bilan de la qualité de l'eau brute destinée à l'eau potable





## Etat d'avancement des périmètres de protection

#### Sur les 147captages d'eau potable en service dans le département de la Vienne





# Captages et nitrates

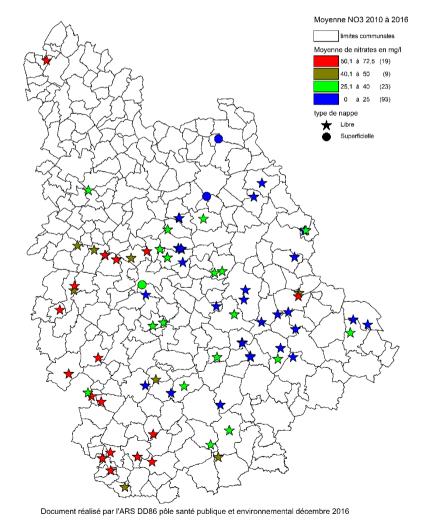
Environ 1000 analyses par an dont plus de 100 complètes avec la recherche sur plus de 200 paramètres

23 captages doivent être dilués ou traités avant mise en distribution

Sur les 84 captages abandonnés, 30 le sont pour les nitrates et/ou les pesticides

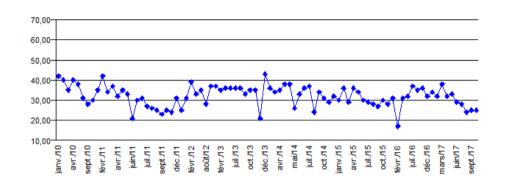


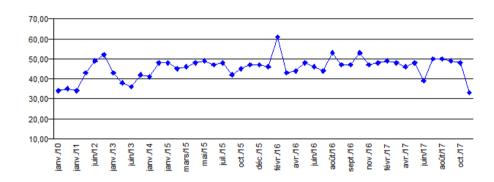
Teneur en nitrates des captages AEP en service sollicitant les nappes libres et cours d'eau



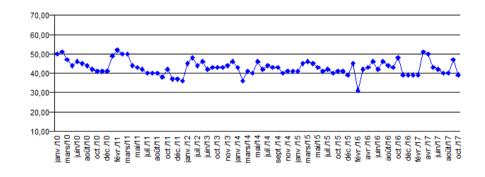


## Evolution 2010 - 2017 des nitrates



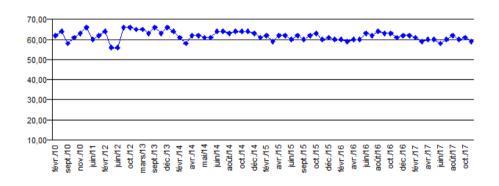


#### La Varenne à St Benoit Grand Poitiers



Grand Poitiers - source de Fleury - commune de Lavausseau

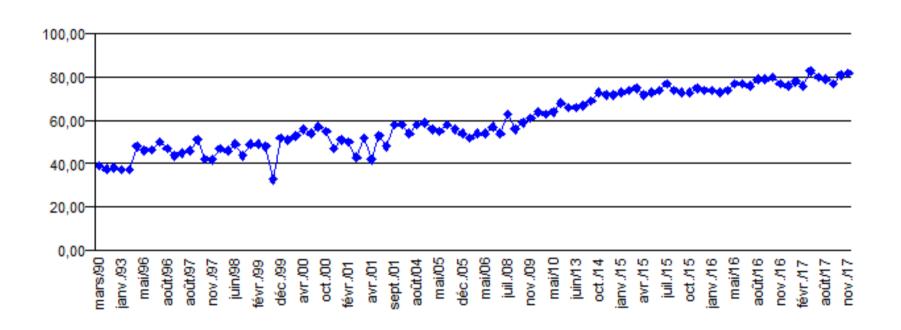
#### Verneuil à Migné Grand Poitiers



Le Bouquet 1 à Limalonges CL Sud Vienne



# Evolution des nitrates (mg/l) de 1990 à 2017 à Moulin de Vaux



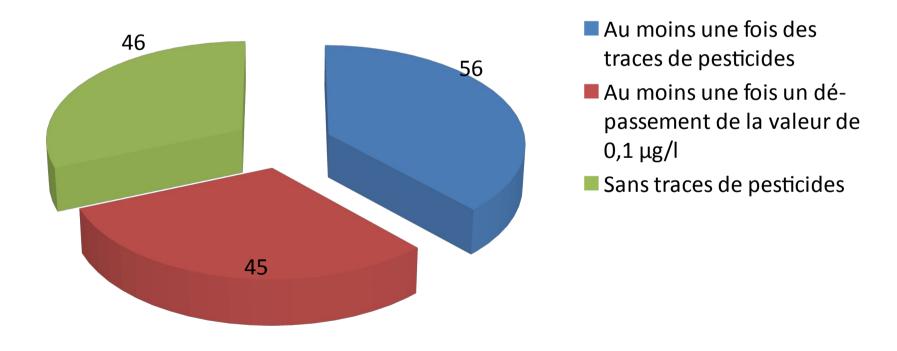
Moulin de Vaux – Quinçay - CL de Cissé Quinçay



# Captages et pesticides

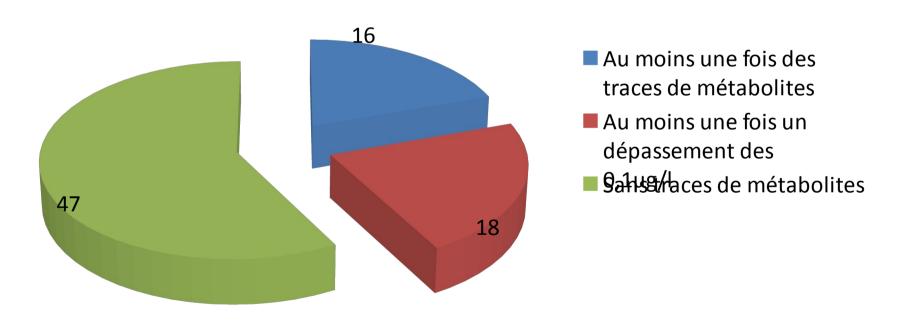
1 dérogation prise en 2017

Résultats des analyses pesticides entre 2000 et 2017 sur les 147 captages en service dans la Vienne (une centaine d'analyses par an)



## Captages et métabolites de pesticides

# Résultats des analyses métabolites en 2017 sur 81 captages en service dans la Vienne



7 dérogations à prendre en 2018



#### Les stations de traitement AEP

- Sur les 78 stations de traitement des eaux en service desservant 447 813 hab:
  - 8 sont équipées de charbon actif (121 824 hab)
  - 1 d'une dénitrification et charbon actif (10 677 hab)



#### 1 – Les actions en cours

#### Captages prioritaires:

- Programme d'actions Re-Sources
- Présentation de la démarche Re-Sources
- Programmes sur les captages Eaux de Vienne
- Démarches sur Fleury et la Varenne Grand Poitiers

# Les captages prioritaires

Désignation nationale de 532 captages dits « Grenelle » (2009)

+ 500 captages prioritaires (conférence environnementale 2013)

Situation <u>dégradée</u>

Enjeu <u>stratégique</u>

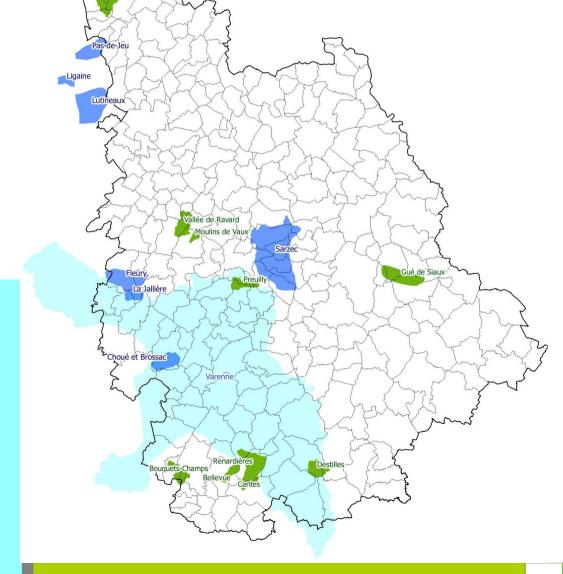
En Vienne:

17 captages concernés (SDAGE 2016 -2021):

Loire Bretagne : 13 captages

Adour-Garonne: 4 captages

Dont 6 captages « Grenelle »









# Comité de suivi de la qualité de l'eau de la Vienne

9 janvier 2018

# Le programme Re-Sources

Julien MONTEPINI Coordination régionale du programme Re-Sources



































## Le programme Re-Sources

#### Un programme régional :

- Multipartenarial et concerté initié en Poitou-Charentes en 2000
- Reconquête de la qualité de l'eau potable
- Actions préventives et volontaires (vs dispositif ZSCE)
- Paramètres Nitrates et Pesticides
- Captages classés prioritaires dans les SDAGE 2016-2021 11 captages engagés dans Re-Sources sur 15 captages prioritaires en Vienne
- 2ème Convention régionale opérationnelle 2015-2020

#### Des contrats territoriaux de 5 ans avec :

- Une coordination globale assurée par la collectivité productrice d'eau potable
- Un partage du pilotage et de la mise en œuvre des actions avec les acteurs locaux en zone agricole et en zone non agricole

































#### Chiffres clés

23 producteurs78 captages engagés61 Mm3 produits1 050 000 hab. desservis

34 bassins d'alimentation 539 889 ha dont 362 000 ha de SAU 531 communes 400 000 hab. 7 400 exploit. Agricoles

Acteurs locaux 4 CA, 4 GAB, 14 coopératives agricoles, 31 entreprises de négoces SAFER, réseau CUMA, FREDON, APNE, CIVAM, CPIE, Pays, EPCI...

Captages prioritaires
Nouvelle-Aquitaine
60 en Poitou-Charentes
15 en Aquitaine
6 en Limousin

# **NOUVELLE - AQUITAINE Bassins d'Alimentation de Captages Re-Sources** - Limite des agences de l'eau au nord : Agence Loire-Bretagne au sud : Agence Adour-Garonne

BAC hors Re-Sources

Eaux superficielles

Présentation avancement programmes
 Eaux de Vienne









## Comité de suivi Qualité Vienne





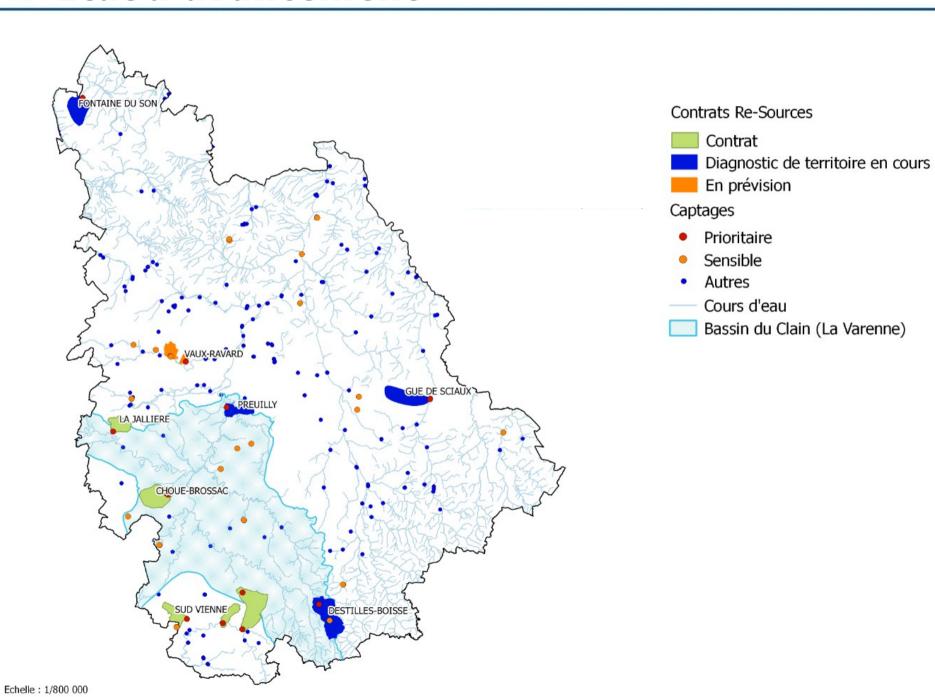




09 janvier 2018



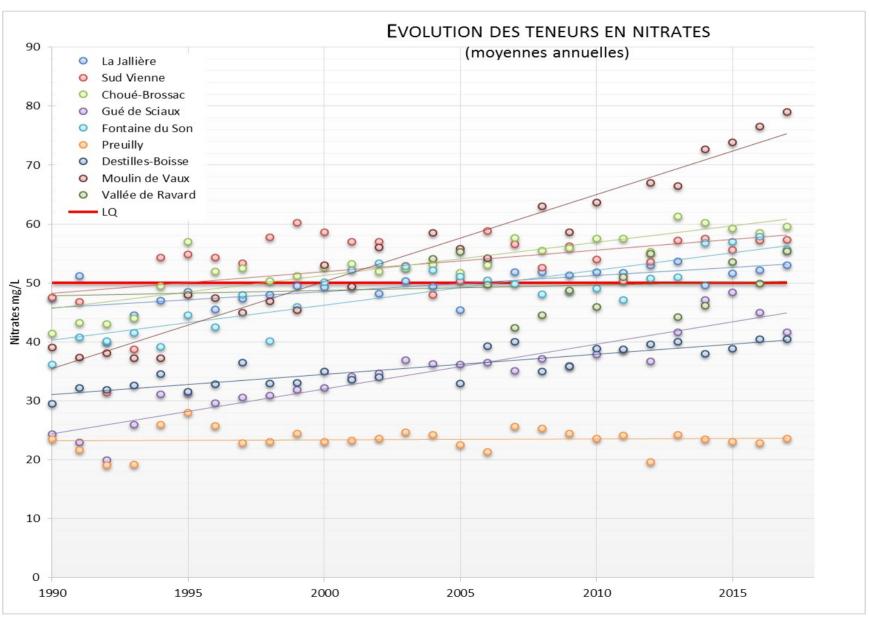
## État d'avancement





# Bilan qualité d'eau

# Nitrates

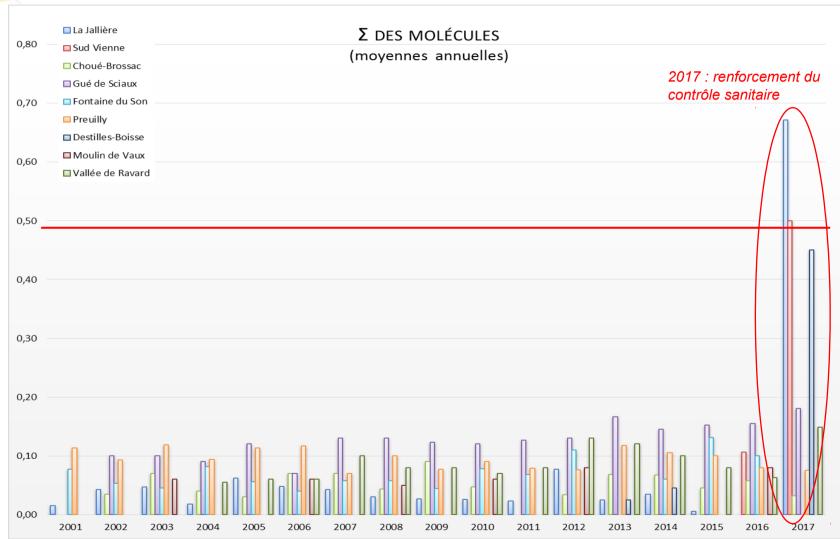




## Bilan qualité d'eau

## 1

#### Phytosanitaires



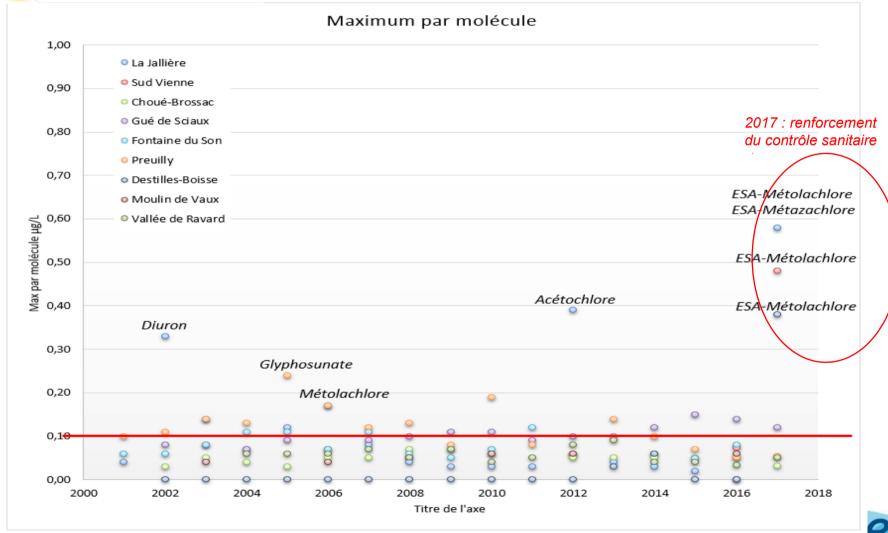
Votre service public de l'eau



## Bilan qualité d'eau

## 6

#### **Phytosanitaires**







## Bilan technique



#### Animation agricole 2017

25 Journées techniques agricoles

1 journée interbassins : 115 personnes

105 RDV individuels avec des exploitants

7 Structures agricoles partenaires mobilisées sur les contrats



## Projets de Développement de filières

Cultures énergétiques : miscanthus, CIVE

Circuits courts: atelier de transformation et

vente produits laitiers et apicoles



#### **Contractualisation MAEC**

650 ha (13% SAU Ouverte aux MAEC)



#### Contractualisation CIPAN Eau

308 ha en zone sensible



#### Agriculture Biologique

Création d'un site pilote « Eau et Bio »

1 000 ha en AB (8% SAU Re-Sources)

Dynamique sur le Sud Vienne: 18% d'AB



# AAC prioritaires de Grand Poitiers: Zoom sur les démarches de Fleury et de la Varenne

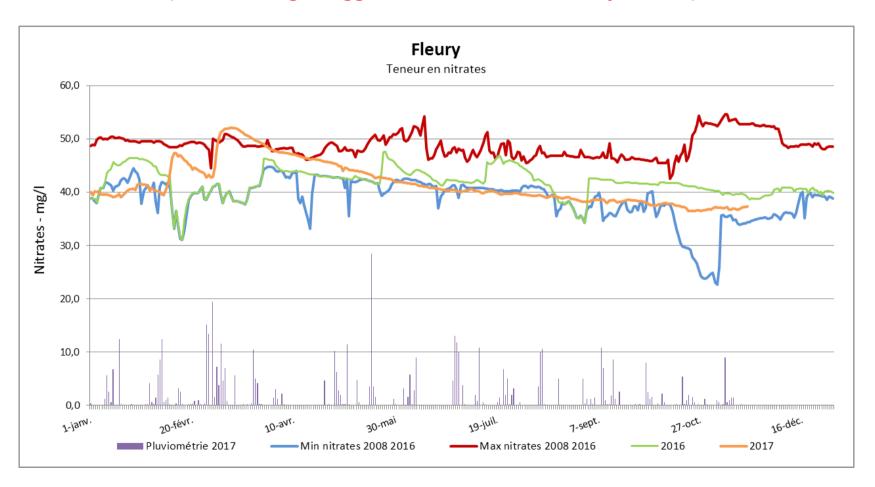
Comité de suivi de la qualité de l'eau de la Vienne - 20 décembre 2017

## **GRAND POITIERS**

Communauté urbaine

## RESSOURCE DE FLEURY – QUALITE DE L'EAU

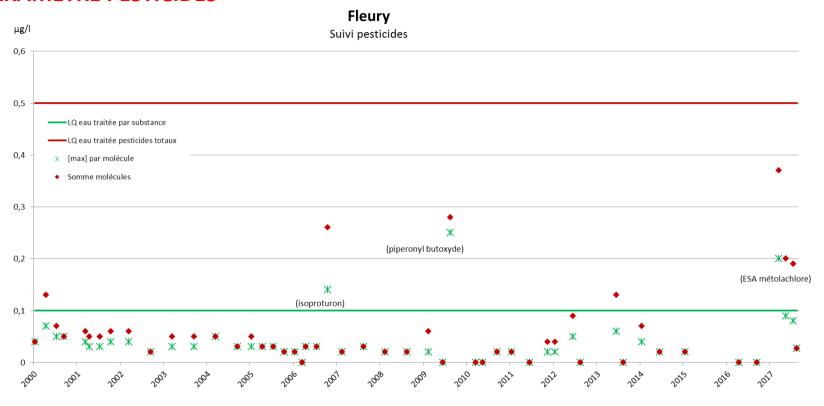
PARAMÈTRE NITRATES (suivi mélange dogger + infratoarcien à Bellejouanne)



- Moyennes annuelles 2008 à 2016 : entre 42 et 47,5 mg/L
- Des pics supérieurs à 50 mg/L en période de forte pluviométrie (52 mg/L en 2017)

### RESSOURCE DE FLEURY – QUALITE DE L'EAU

#### PARAMÈTRE PESTICIDES



- 2017 : présence récurrente d'ESA Métolachlore, d'ESA Métazachlore et d'ESA Alachlore
- Avril 2017 : dépassement d'ESA Métolachlore (0,2 μg/L)

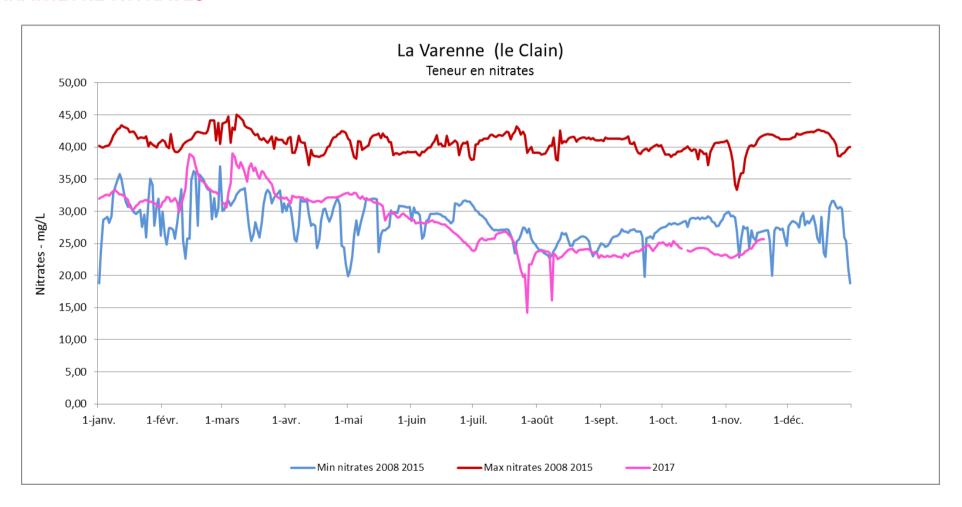
#### **RESSOURCE DE FLEURY – CALENDRIER**

- 1<sup>er</sup> juin 2017: Comité de pilotage stratégique et décisionnel
  - ⇒ Rédaction de la charte d'engagement entre l'Etat, Grand Poitiers, Eaux de Vienne -Siveer, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, la Chambre d'Agriculture de la Vienne et l'ASAP
- Septembre à novembre 2017: Réunions de concertation
- 8 décembre 2017: Comité de pilotage technique
  - ⇒ Présentation des résultats de la concertation
- Fin février 2018: Comité de pilotage stratégique et décisionnel
  - ⇒ Validation du contrat territorial 2018/2022
- 2018/2022: Mise en œuvre du nouveau contrat territorial du BAC de Fleury

09/01/2018

### RESSOURCE DE LA VARENNE – QUALITE DE L'EAU

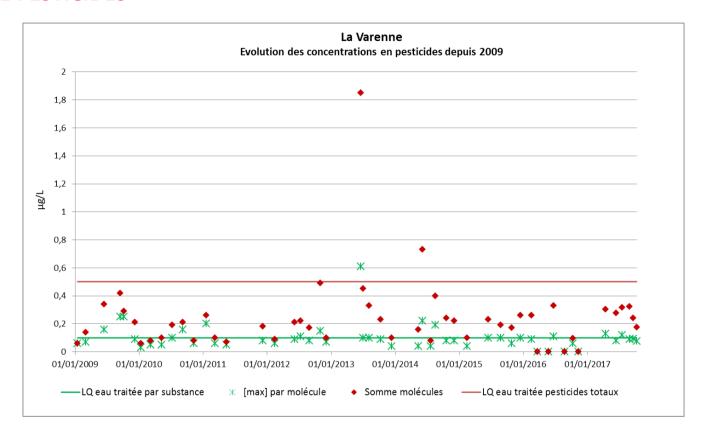
#### PARAMÈTRE NITRATES



- Moyenne annuelle 2008/2016 : 35 mg/L
- Maximums annuels entre 2008 et 2016 : 41 à 45 mg/L

#### RESSOURCE DE LA VARENNE – QUALITE DE L'EAU

#### PARAMÈTRE PESTICIDES



- Dépassements réguliers de la limite de 0,1 μg/L par substance (depuis 2015: AMPA, métolachlore, métaldéhyde, ESA métazachlore, ESA métolachlore)
- Traitement des pesticides par charbon actif en poudre à l'usine de Bellejouanne

#### RESSOURCE DE LA VARENNE – CALENDRIER

- 1<sup>er</sup> juin 2017: Comité de pilotage stratégique et décisionnel
  - ⇒ Délimitation de l'AAC de la Varenne
  - ⇒ Rédaction de la charte d'engagement entre l'Etat, Grand Poitiers, Eaux de Vienne
    - Siveer, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence Régionale de Santé, le Département de la Vienne et la Chambre d'Agriculture de la Vienne
- 1<sup>er</sup> semestre 2018: Etude de vulnérabilité
- 2<sup>ème</sup> semestre 2018 / 1<sup>er</sup> semestre 2019: Diagnostic territorial des pressions
- Septembre 2019 / Juin 2020: Construction du programme d'actions
- Fin 2020: Début de mise en œuvre du programme d'actions

09/01/2018

#### **RESSOURCE DE LA VARENNE – GOUVERNANCE**

Porteurs de projet

Grand Poitiers Communauté urbaine

Eaux de Vienne - Siveer



**Enjeux communs** 

14 captages EDV dans AAC Varenne

Maitrise d'ouvrage
Pilotage global
Stratégiq

Stratégique et décisionnel

- Décide des orientations / stratégie
- Garant des engagements
- Suit et évalue le programme d'actions

Comité de pilotage technique

- Co-construit le programme d'actions

- Valide les étapes de la démarche

- Informe /communique

Commissions thématiques

- Participe aux réflexions techniques

## 2 – Actualités réglementaires Nitrates

- Programme d'action Régional (PAR) Nouvelle-Aquitaine

- Evolution sur les Zones Vulnérables

- Bilan des contrôles





#### Programmes d'actions nitrates

#### Principaux textes d'application :

- PAN (programme d'actions national)
- => Arrêté national du 19 décembre 2011 modifié par arrêtés du 23 octobre 2013 et du 11 octobre 2016
- PAR (programme d'actions régional) Poitou-Charentes
- => Arrêté régional 5e PAZV du 27 juin 2014
- Équilibre de la fertilisation azotée (référentiel régional) Poitou-Charentes (Détermination des besoins en azote des cultures)
- => Arrêté régional du 23 mai 2014

#### TRANSITION EN COURS VERS 6° PAZV



Du 7 au 9 mai 2008

PRÉFET DE LA VIENNE

## Le 6<sup>ème</sup> Programme d'Actions Nitrates

- Un Programme d'Actions National fixant le socle
  - ⇒ arrêté des ministres de l'écologie et de l'agriculture du 19/12/2011 modifié
- Complété par le Référentiel Régional de la fertilisation azotée (GREN) fixant le référentiel de calcul de la dose prévisionnelle d'azote par culture.
  - ⇒ mise en place du Groupe Régional d'Expertise Nitrates, de Nouvelle-Aquitaine en cours.
- Complété par un Programme d'Action Régional compte tenu des caractéristiques agro-pédo-climatiques et des enjeux nitrates de chaque territoire de la grande région
  - ⇒ **mesures 1, 3, 7 et 8 du PAN déclinées** : dates d'épandage, épandage sur CIPAN (Cultures Intermédiaires Pièges A Nitrates), limitation de la fertilisation sur secteurs vulnérables ...
  - ⇒ mesures complémentaires propres aux caractéristiques locales : parcours des animaux, retournement des prairies, surveillance des flux d'azote ...



## Les huit mesures du 6<sup>ème</sup> Programme d'Actions Nitrates : arrêté du 19/12/2011 modifié

- Mesure 1 : périodes minimales d'interdiction d'épandage des fertilisants azotés
- Mesure 2 : prescriptions relatives au stockage des effluents d'élevage
- Mesure 3 : limitation de l'épandage des fertilisants afin de garantir l'équilibre de la fertilisation azotée
- Mesure 4 : plan de fumure et cahier d'enregistrement des pratiques
- Mesure 5 : limitation de la quantité maximale d'azote dans les effluents d'élevage (170 kg/ha)
- Mesure 6 : conditions d'épandage par rapport aux cours d'eau, sur les sols en forte pente, détrempés, inondés, gelés ou enneigés
- Mesure 7 : couverture végétale des sols pour limiter les fuites d'azote pendant les périodes pluvieuses
- Mesure 8 : couverture végétale le long des cours d'eau



#### Arrêté du 11 octobre 2016

#### Révision du PAN

- Capacités de stockage : clarification de la méthode de calcul (pré-DEXEL ou DEXEL)
- Délai de mise en œuvre capacités de stockage pour les nouvelles ZV (1<sup>er</sup> octobre 2018 si déclaration avant le 30 juin 2017 ; 1<sup>er</sup> octobre 2019 dans certains cas)
- Règles sur le stockage des fumiers au champ
- Règles sur les épandages sur sols en forte pente, enneigés et gelés
- Ajustement de valeurs techniques



## Révision du PAR Nouvelle Aquitaine

#### Calendrier indicatif suivant:

Début 2017 : bilan des PARs des ex-régions, en finalisation

Juin 2017 – décembre 2017 : élaboration du PAR Nouvelle-

Aquitaine : 3 réunions de concertations réalisées ;

Janvier – mars 2018 : consultation pour avis de l'autorité

environnementale nationale;

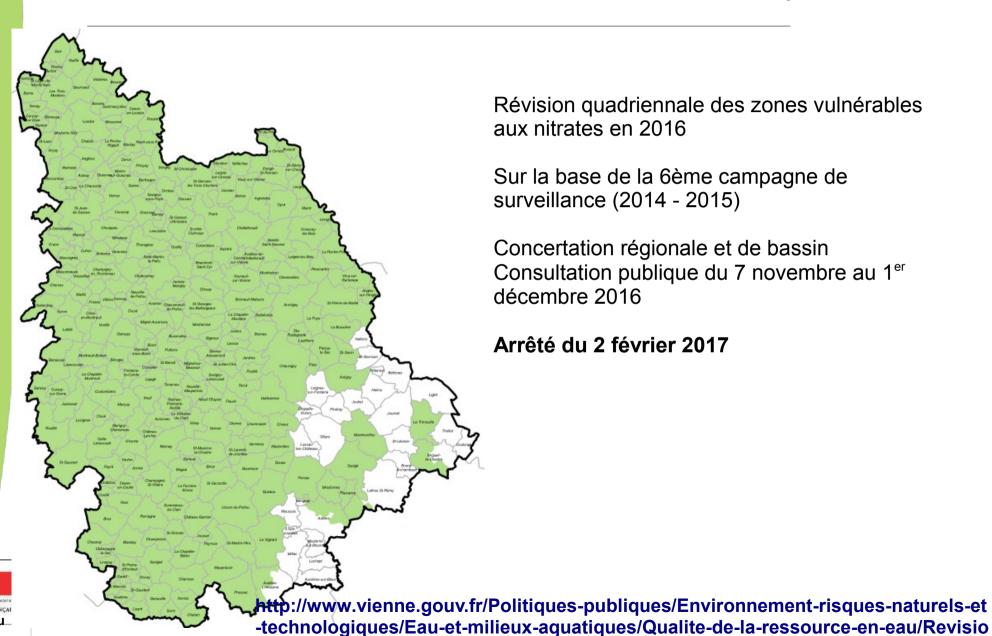
Mars – mai 2018 : **consultations** institutionnelle et du public ;

Juin 2018 : objectif de **signature** du PAR.

La mise en œuvre du PAR doit être effective pour **septembre 2018** (début de campagne culturale).



## La révision des Zones Vulnérables – 2014, 2016



n-de-la-zone-vulnerable-aux-nitrates-fevrier-2017

PRÈFET DE LA VIEN

## Bilan des contrôles

Différents types de contrôles :

- contrôle conditionnalité P.A.C. sous-domaine « environnement »
- contrôle Police de l'Eau / directive Nitrates



### Contrôles conditionnalité PAC Environnement

#### La conditionnalité

Liée au versement de certaines aides communautaires Vérifie le respect des exigences réglementaires

### Nombre de contrôles

1 % des exploitants PAC chaque année

#### Modalités de sélection

1/4 aléatoire 3/4 orienté

→ Ciblage régulier sur des enjeux AEP

#### Suites données

1/ Rédaction d'un compte-rendu de contrôle contradictoire avec l'exploitant

2/ Etude des éléments justificatifs fournis par l'exploitant

3/ Si anomalie maintenue : pénalité sur les aides PAC



## Contrôles conditionnalité PAC Environnement

### 9 points de contrôle au titre de la Directive Nitrates :

Point 1 : Respect des périodes d'interdiction d'épandage

<u>Point 2</u>: Présence de capacités de stockage des effluents suffisantes et d'installations étanches

Point 3 : Respect de l'équilibre de la fertilisation azotée

Point 4 : Réalisation d'une analyse de sol

<u>Point 5</u>: Respect du plafond annuel de 170 kg d'azote contenu dans les effluents d'élevage épandus par hectare de surface agricole utile (SAU)

Point 6 : Respect des conditions particulières d'épandage

<u>Point 7 :</u> Présence d'une couverture végétale pour limiter les fuites d'azote au cours des périodes pluvieuses

<u>Point 8</u>: Présence d'une couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau (cours d'eau BCAE) et plans d'eau de plus de dix hectares, et respect du type de couvert et des conditions d'entretien

Point 9 : Déclaration annuelle de flux d'azote



### Contrôles conditionnalité PAC Environnement

Globalement, majorité de contrôles conformes.

### **Anomalies les plus fréquentes :**

- Objectifs de rendements surestimés
- Dépassement de la dose prévisionnelle sans justification
- Absence d'analyse de sol
- Bandes enherbées insuffisantes ou absentes



## 3 - Discussion

- avancement démarche ZSCE Les lutineaux

- avancement SDE / SAGE





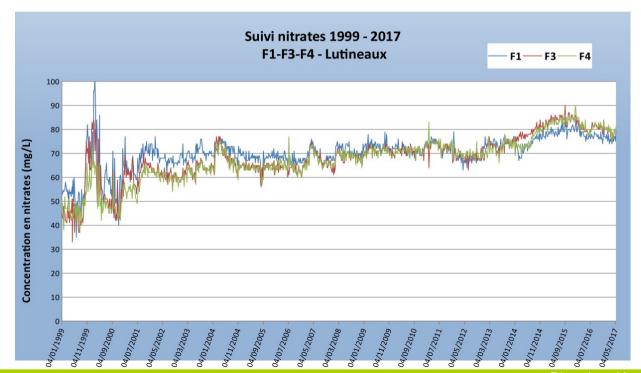
# Démarche ZSCE captage des Lutineaux (79)

Qualité eau brute proche de la limite de potabilisation, en hausse

→ Risque de dépassement du seuil limite (100 mg/L)

Programme d'actions volontaire précédent n'ayant pas atteint ses objectifs

Décision de mobiliser la démarche ZSCE





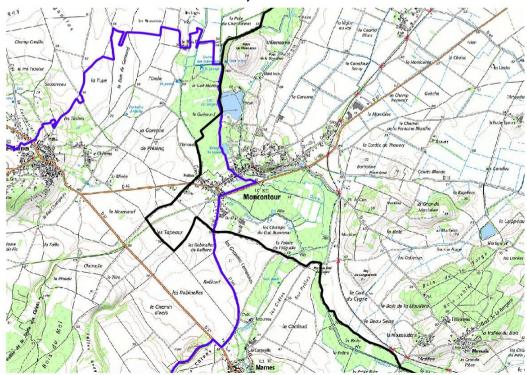
## Incidence pour la Vienne

ZPAAC intègre 84 ha du 86

14 exploitants dont le siège est en Vienne (dont 4 éleveurs)

qui possèdent 246 ha dans la ZPAAC

Concernés entre 0,2 et 51 % de leur SAU



Délimitation de la ZPAAC du captage des Lutineaux

CODERST du 5/10/17



PRÉFET DE LA VIENNE :

## Actualités planification de l'eau

- Les **SDAGE**(s) Loire Bretagne et Adour-Garonne et leurs **programmes de mesures** (PDM) élaborés au regard de l'état écologiques des masses d'eau, des objectifs environnementaux et des risques de non atteinte de ces objectifs selon la **directive cadre sur l'eau (DCE)**
- Le plan d'action opérationnel territorialisé (PAOT) de la Vienne, déclinaison départementale des programmes de mesures en actions opérationnelles. Outil de pilotage et de suivi de la MISEN, il a défini en 2016 et 2017 les priorités d'actions thématiques et les masses cours d'eau cibles du département.
- Le schéma départemental de l'eau (SDE) de la Vienne, porté par le Département et les services de l'état est une feuille de route commune et partagée avec les acteurs de l'eau du département. Le SDE a intégré les priorités du PAOT et les éléments des PDM(s).
- •Les schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)



# Schéma Départemental de l'Eau





PRÉFÈT E DE LA VIENNE

Etat des lieux / diagnostic validé le 22 juin 2016

Scénarios et priorités d'actions validés le 10 mars 2017

Programme d'actions, suivi et évaluation en cours de finalisation pour une validation courant 2018

## **SAGE Clain**



### Validation de la stratégie du SAGE en février 2017

Lancement des travaux d'écriture du PAGD et du règlement Mise en place d'une commission inter-contrats

### Planning prévisionnel pour 2018 :

- finalisation du règlement et du PAGD du SAGE
- écriture du projet de territoire
- réunions des commissions thématiques
- Forum des acteurs
- Une ou deux réunions de CLE dédiées à l'approbation du SAGE
- Approbation du SAGE Clain



PRÉFET DE LA VIENNE



# SAGE Thouet et SAGE Charente



#### **SAGE Thouet**

Validation du diagnostic SAGE en juin 2016

2018 : Elaboration du scénario tendanciel, des scénarios alternatifs choix de la stratégie du SAGE

- réunions des commissions thématiques

#### **SAGE Charente**

Validation du diagnostic SAGE en juillet 2016

2017 : travaux d'écriture du PAGD et du règlement

2018 : vers approbation du SAGE



SAGE Vienne et SAGE Sèvre Niortaise et Marais Poitevin

en phase mise en oeuvre

# Bassins de la Creuse et de la Vienne Tourangelle



#### Bassin de la Creuse :

Juillet 2016 : états généraux de la gestion de l'eau sur le bassin

2017 : 2 comités de l'eau du bassin + études d'approfondissement des

#### connaissances

Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une démarche de SAGE

### Bassin de la Vienne Tourangelle :

Mai 2016 : états généraux de la gestion de l'eau sur le bassin

Engagement d'une réflexion sur la mise en place d'une démarche de SAGE



## 4 – Questions diverses

Merci de votre attention...



